



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix septembre à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, BIANCO Maryline, KERBOUA Yasmina,
ROBERT Carole, JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON
Gilbert, DURAND Thierry, LEMERLE Georges, BONO Vicente, CASANOVA Jean-Paul, VARCIN
Alexandre,

Absents excusés: Mme LEJEUNE Régine, Mme COLSON Edith, Mme DECAYEUX Martine, Mr
KRUCZYNSKI Arnaud et Mr REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

Procurations : Mme COLSON Edith donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme LEJEUNE Régine
donne procuration à Mme GAUBERT Marion, M. REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe donne
procuration à M. CASANOVA Jean-Paul.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des
Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Il annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Gilles GONCALVES est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 2 juillet est approuvé à l'unanimité.

Point N°1 Compte-rendu de délégation

1-1 LOCATION

Monsieur le Maire a exercé sa délégation pour une location :

- un logement T3, avenue Arthur Roux qui a été loué le 01/08/2018 pour un loyer de 389.21 €.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption pour 7 dossiers :

- Mr MAYSOU Gilles pour la parcelle AC 820, Le Pesquier, au bénéfice de Mr ZUNINO Pascal.
- Mr LEGUELVOUT Olivier pour la parcelle AD 166, 3 rue des Grandes Fenières, au bénéfice de Mme MAGASSON Lucie.
- Mr GOURNET Denis et Mme TISLER Claudine pour les parcelles AB 353 et AB 355, Le Pigeonnier et Clastre, au bénéfice de Mr et Mme CLEMENT Steve.
- Mme CAMPOLO Nathalie pour la parcelle AD 635, 3 traverse du Laurier, au bénéfice de Mr RAVET Bernard.
- Mr BLANC Paul et Mme AILLAUD Raymonde pour la parcelle AD 636, 12 avenue de la Haute Provence, au bénéfice de Mr CARIA-LOUSA Mathieu.
- Mme AUZET Christine pour la parcelle AC 595, Les Convertis, au bénéfice de Mr BERNAND Emilien et Mme HONORÉ Laurie.
- Mr ROMANO Gilbert pour les parcelles AC 538 et AC 539, Le Pesquier, au bénéfice de Mr KLEPKA Thomas.

Point N°2 : Modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une modification de son PLU en 2013. L'enquête publique a eu lieu du 21 février au 24 mars 2017. La procédure a été stoppée à la demande de M. le Préfet le 6 mars 2017. M le Préfet a demandé d'attendre la fin de l'enquête publique concernant l'aménagement de la RN 85 entre Malijai et Digne pour approuver la modification. Cette enquête étant achevée, la commune peut donc reprendre la procédure.

Cette modification concernait 4 points :

- la suppression de l'emplacement réservé du barreau autoroutier puisque la DUP est devenue caduque en 2011.
- la suppression d'une partie de l'emplacement réservé n°4 près du cimetière : il s'agit du triangle couvrant la route, le terrain sur lequel a été construite la maison de retraite et une partie du lotissement.

- la modification du règlement sur une zone 1AUa au lotissement le Verger des Convertis, en la transformant en zone 2Ub, cela permet de régulariser les annexes construites tout en maintenant la prise en compte du risque inondation.

- la modification du règlement sur une zone 2U sur le Moulin Pichard, en transformant une partie en zone 3ua, cela permettra au moulin de construire un hangar supplémentaire.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le dossier de modification du Plan Local d'urbanisme, comprenant la notice de présentation, les documents graphiques, le règlement de zones et la liste des emplacements réservés.

Voté à l'unanimité

Point n° 3 : Création d'un syndic de copropriété avec Famille Provence pour le Château

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en copropriété avec la société Famille Provence pour le Château.

Pour faciliter la gestion des parties communes et notamment des travaux, il est convenu avec Famille Provence de créer un syndic de copropriété. La 1^{ère} assemblée générale est prévue le 19 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose de le désigner comme représentant titulaire de la commune pour siéger à l'assemblée générale, et de désigner Gilles GONCALVES comme représentant suppléant.

M. VARCIN demande s'il existe un état descriptif précis de la copropriété. Il en existe un avec l'acte de bail.

Voté à l'unanimité.

Point n° 4 : CLECT Approbation du rapport 2018

Mme Sonia FONTAINE rappelle que la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérées au profit de ce dernier.

C'est l'objet du rapport présenté par la CLECT en séance du 25 juillet 2018 et qui vient d'être notifié par son Président aux communes membres de l'EPCI.

Ce rapport reprend les montants votés le 7 février 2018, et les modifie par rapport au transfert de la compétence enfance jeunesse, et la compétence GEMAPI ;

En application de l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Mme Sonia FONTAINE propose d'approuver ce rapport.

Voté à l'unanimité.

Point n° 5 : Budget ville : Décision Modificative n°2

Mme Sonia FONTAINE propose une décision modificative sur le budget ville, afin d'inscrire au budget de nouvelles recettes, nous permettant de prévoir d'autres actions sur l'année.

Les recettes en augmentation sont :

- le FPIC +8600
- la taxe additionnelle sur les droits de mutations : +18550€
- la DSR dotation de solidarité rurale : +21480€
- la DNP Dotation nationale de péréquation : +12100

- Orange pour le nouveau pylône : 1500€
- la DETR que nous avons obtenue pour l'achat d'ordinateurs à l'école : +2840€
- le remboursement de la convention de gestion de la compétence extrascolaire par l'aggl

Les recettes en diminution sont :

- les attributions de compensation -44300 (SMAB et extrascolaire)

Les dépenses en diminution sont :

- le FPIC -7600€
- la cotisation au SMAB -3200€ (prise en compte dans les attributions de compensation avec le transfert de la compétence GEMAPI)
- dépenses imprévues -10500€

Cela permettra de financer :

- des travaux sur l'église (sous-bassement mur, gouttière)
- la confection d'une clé de maintien sur la chapelle
- l'achat de matériaux pour des travaux réalisés par l'association du patrimoine (garage et crépi de la remise)
- une barrière sur la descente entre le parking du château et le parking du bas
- l'achat de potelets de sécurité
- la création d'un passage entre le parking du centre de loisirs et l'allée de l'école maternelle
- des abris de touche pour le stade
- débiter le remplacement des menuiseries du foyer culturel
- de financer la hausse du montant des travaux du Chemin des Pescadous

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			↘	↗	↘	↗
entretien bat publics	11	615221		4000		
maintenance	11	6156		2000		
personnel non titulaire	12	6413		10000		
fonds péréquation	014	739223	7600			
compens charges territ	65	65541	3200			
autres contributions	65	65548		2000		
remboursement de frais par GFP	70	70876				41230
FPIC	73	73223				8600
tax add mutation	73	7381				18550
attributions de compensation	73	73211			44300	
dot solid rurale	74	74121				21480
dot nat de péréquation	74	74127				12100
revenus immeubles	75	752				1500
dépenses imprévues	022		10500			
virement à la section d'investisseme	023			62460		
TOTAL			21300	80460	44300	103460
		<i>solde</i>		<i>59160</i>		<i>59160</i>

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			↘	↗	↘	↗
autres bat publics	21	21318		16500		
inst géné agenc	21	2135		8800		
autres agenc et aménag	21	2128		1500		
bat publics	21	21318		8000		
immo en cours	23	2315		30500		
subv equip etat	13	1311				2840
virement de la section de fonctionne	021					62460
TOTAL			0	65300	0	65300

Monsieur le Maire souhaite préciser quelques points :

- l'église : il y a infiltration par capillarité
- la chapelle : les travaux sont urgents
- le patrimoine : le garage sera construit derrière le bâtiment existant
- la barrière sur la descente : c'est pour éviter les chutes
- les abris de foot : c'est une obligation du district
- Le foyer culturel : il s'agit de limiter la déperdition d'énergie

Madame Fontaine souhaite rappeler que la construction du budget de manière concertée avec prudence et sincérité est ce qui a permis aujourd'hui d'avoir une décision modificative de cette nature. Les élus peuvent s'en féliciter car cela permet de continuer à faire des projets.

Voté à l'unanimité.

Point n° 6 : Budget EAU : Décision Modificative n°2

Mme Sonia FONTAINE propose la décision modificative suivante pour financer des créations de réseaux permettant d'alimenter 2 nouvelles maisons et un projet de lotissement.

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
			↘	↗	↘	↗
EXPLOITATION						
fourn petit équipement	011	6063	2000			
autres matières et fourn	011	6068	3000			
bat publics	011	61521	10000			
réseaux	011	61523	5000			
VIRT SECT INVEST		023		20000		
INVESTISSEMENT						
VIRT SECT FONCTIONNEMENT		021				20000
imm réseau d'eau	21	21531		10000		
imm assainissement	21	21532		10000		

M. CASANOVA demande de quelles maisons il s'agit. M. GUEUGNON précise qu'il s'agit de 2 maisons construites au Pesquier, de la canalisation d'eau sur le Chemin du Plan, qui devait être remplacée et d'un projet de lotissement à côté du cimetière.

Voté à l'unanimité.

Point n° 7 : Marché de travaux : Elargissement du Chemin des Pescadous

Pour le marché pour l'élargissement du Chemin des Pescadous, une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 septembre pour l'ouverture des plis.

L'offre retenue est celle de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 142826.82€ HT.

Pour rappel, la subvention DETR obtenue de 67434€ portait sur un montant total de 149854€ HT détaillé comme suit :

- Maitrise d'œuvre 6720€
- travaux 125999€
- feux tricolores 17135€

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer ce marché.

M. CASANOVA demande en quoi consistent les travaux exactement. M. GUEUGNON précise qu'il s'agit d'élargir la voie, de refaire le parking EDF et de faire 2 voies dans le virage. M. CASANOVA demande qui va changer la barrière cassée. Cela n'a rien à voir avec les travaux, mais c'est la commune qui doit changer la barrière ce n'est pas la communauté d'agglomération.

M. GONCALVES et M. BONO demandent si le projet de feux tricolores piéton est maintenu. M le Maire précise que cela sera inscrit au prochain budget. Il a également demandé de repousser les limites de l'agglomération pour limiter la vitesse. Mme JULIEN précise que ce serait dommage d'abandonner ce projet car la traversée de la nationale est très dangereuse à cet endroit-là.

Mme JULIEN souhaite profiter de l'occasion pour signaler qu'il y a beaucoup de voitures garées sur la chaussée sur le Chemin de la Barricade, ce qui est très dangereux en sortie de virage. Il manque également des containers pour les ordures ménagères car 3 familles se sont installées en août.

Voté à l'unanimité

Point n° 8 : Conseil Départemental : convention de gestion giratoire RD4

Le conseil départemental propose la signature d'une convention de gestion de l'entretien du giratoire sur la RD 4. Cette convention a été adressée avec la convocation.

Monsieur le Maire propose de l'approuver et de m'autoriser à la signer.

Monsieur le Maire sait qu'il y avait beaucoup de critiques pour le manque d'entretien mais ne voulait pas que les services interviennent sans convention.

M. CASANOVA est d'accord pour la convention pour le giratoire mais pas pour l'aire d'arrêt qui n'est pas sécurisée. M. GUEUGNON précise qu'il ne s'agit pas du même arrêt. C'est celui qui est de l'autre côté. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé une étude verbalement pour réaliser une aire de stationnement mais va officialiser sa demande.

Voté à l'unanimité

Point n°9 : Etude parc éolien Voltalia

La société Voltalia envisage d'implanter sur le territoire de la commune un Parc Eolien et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Le Parc projeté est constitué de 10 machines pressenties, pour une puissance approximative de 25 à 30MW.

La zone d'implantation est désignée dans la note explicative de synthèse remise préalablement à chaque conseiller.

Pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société VOLTALIA nécessite le soutien de la mairie, son accord sur la zone d'implantation envisagée, l'autorisation de réaliser toute Etude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du Parc, l'autorisation de signature de toute promesse de bail emphytéotique, l'autorisation de l'utilisation de la voirie communale, ainsi qu'une reconnaissance de l'exclusivité accordée à Voltalia pour le développement de tout projet éolien sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable. Il n'est pas contre l'énergie renouvelable mais les éoliennes dénaturent le paysage avec les gros chemins nécessaires. M. BONO précise que l'énergie éolienne coûte trop cher. Il vaut mieux se tourner vers les projets de panneaux photovoltaïques. Monsieur le maire souhaite justement inscrire cette étude au prochain conseil municipal. Il ne veut pas bloquer les éventuels projets privés.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe qu'il va faire un courrier à la communauté d'agglomération car il regrette l'arrêt de la diffusion papier de l'agenda Durance.

Monsieur le Maire informe le conseil que les 12 et 13 octobre, il y aura une journée portes ouvertes sur le pôle santé avec la venue du médecin. Le 12 octobre aura également lieu l'inauguration de l'EHPAD.

=====
La Séance est levée à 19 heures 05.
=====

Le Secrétaire de Séance
Mr Gilles GONCALVES

